

Été 2010 | Ma vie est une série

Avocat: défendre l'indéfendable?

par Charles-François Pion | dijOnscOpe | mar 17 août 10 | 08:19



Grandes figures de la profession (re)connues du grand public, les avocats sont tantôt admirés, tantôt controversés, voire condamnés... Serge Klarsfeld, le "chasseur de nazis", Jacques Vergès, le "salaud lumineux" ou encore Karim Achoui, "l'avocat du milieu" : tous trois sont au service de la justice pour le meilleur... et pour le pire ! Car le métier fascine : jeux de dupe, faux semblants, manipulation, l'avocat est souvent représenté dans la fiction sous les traits d'un être arriviste, ambigu, sans cesse sur le fil et finissant par céder aux sollicitations des parrains du milieu qu'il condamnait autrefois... Avec toute la passion et l'exigence qui anime ses propos, Jean-Christophe Bonfils, avocat à la Cour à Dijon, défend son métier avec autant d'ardeur et de conviction qu'il le ferait dans une salle d'audience. Pour ce sixième épisode de la série "Ma vie est une série", dijOnscOpe lui rend justice...

L'art de convaincre

Le socle commun du métier d'avocat est la défense des libertés et des droits fondamentaux. Discipline organisée autour d'un ordre professionnel dirigé par un bâtonnier élu pour deux ans, l'avocat défend le mis en cause, prévenu ou accusé, selon qu'il soit devant un tribunal correctionnel ou une cour d'assises. Le procureur, quant à lui, décide en amont de l'engagement ou non des poursuites : "Il est destinataire de toutes les procédures établies par les autorités de police. A l'inverse des pays anglo-saxons où vous avez le principe de légalité des poursuites, le parquet est obligé de poursuivre", rappelle Jean-Christophe Bonfils. Principe d'opportunité ou de légalité des poursuites ? Selon lui, en France, "c'est un peu le fait du prince !" et il regrette que cela donne fatalement lieu à "quelques dérives critiquables...".

La profession d'avocat est un métier aux multiples facettes, dont les ramifications ont donné lieu à des "clivages" historiques entre les professionnels : "Vous avez le conseil juridique et l'avocat. En grande majorité, le clivage a demeuré malgré la fusion des deux professions en 1991 : avocats et conseillers continuent de faire ce qu'ils faisaient avant. A l'époque, un conseiller juridique était celui qui ne voulait pas plaider pour des raisons personnelles, l'une d'elles étant la prise de parole. Dans notre profession, nous passons quand même un oral tous les jours, c'est difficile!", reconnaît l'avocat à la cour.

Comme tout bon avocat qui se respecte, Jean-Christophe Bonfils cultive l'art de la persuasion et de la polémique : "Si vous n'avez pas cela dans le sang, vous vous épuisez facilement !", confesse-t-il. D'après lui, au sein même de la profession, en particulier chez les anciens du barreau, on regrette "la baisse de l'éloquence" dans les tribunaux . La plaidoirie aurait actuellement, toujours selon ses dires, une fonction plus "utilitaire" que "spectaculaire", où l'on plaiderait davantage "l'efficace" et le "concret" : "Jadis, l'avocat était un artiste de la parole ; les plaidoiries, extrêmement travaillées, avaient pour but de séduire par la beauté du verbe. Il est vrai, nous sommes moins littéraires, moins théâtraux. Aux assises, il subsiste tout de même des résidus", note-t-il.

Jugé coupable

Déontologiquement, il lui est interdit de mentir : "Si quelqu'un nous dit qu'il est coupable, nous avons l'interdiction de plaider l'innocence. Par contre, si celui-ci nous dit qu'il est innocent même si c'est contre l'évidence, c'est notre fonction de ne pas trahir sa parole. Nous sommes des auxiliaires de justice, cette justice doit pouvoir avoir confiance en nous !", assure-t-il. Véritablement aux sources de la déontologie, les valeurs à respecter au sein de ce métier requièrent une exigence et une droiture de tous les instants : "Dignité, conscience, indépendance, probité, humanité et délicatesse sont constitutifs du serment que je prête. Ce ne sont pas des mots creux car derrière, se cachent l'autorité du bâtonnier et son pouvoir

de sanction !", soutient-t-il.

L'humanité est une valeur essentielle, mise à rude épreuve lors des jugements en cour d'assises où l'avocat défend "l'humain dans toutes ses misères et son horreur" : "Il faut accepter de regarder ce qu'il y a de plus sombre dans l'homme sans le rejeter et ce n'est pas facile ! Quand vous vous retrouvez aux assises, que vous défendez un crime de sang, un délinquant sexuel ou un pédophile, devant les victimes et les jurés, je peux vous dire qu'il faut une bonne dose d'humanité !", reconnaît Jean-Christophe Bonfils.

* A partir d'exemples concrets de films ou de séries, il s'agit de découvrir en profondeur un métier hors norme et extraordinaire, suscitant généralement les fantasmes les plus fous dans l'imagerie populaire. Bien souvent, la réalité est tout autre. Loin des clichés et des idées reçues, découvrez la vérité insoupçonnée sur ces professions de l'ombre qui vous passionnent...

L'avocat du diable ?

Peut-on défendre l'indéfendable ? Pour Jean-Christophe Bonfils, la réponse est oui : "Tout est défendable ! Défendre le crime, c'est accepter le postulat selon lequel il y a le meilleur et le pire en chaque être humain. Même le pire des criminels a sa part d'humanité et notre fonction est de mettre en évidence cette petite étincelle de lumière qui peut se trouver dans la nuit ; c'est cela qu'il faut accepter !".

Estimant que cette lueur d'espoir existe même chez le pire des monstres, l'avocat à la cour considère la peine de mort comme une pratique "d'un autre âge" : "L'État ne peut pas proscrire un crime et en même temps l'institutionnaliser !". Selon lui, tout criminel peut "s'améliorer" et "s'amender" et au pire du pire, il préconise l'enfermement à vie pour le neutraliser. "Nous ne devons pas nous mettre au même niveau que le criminel !" clame-t-il. Défenseur des droits humains, l'avocat est garant du droit à la défense, un des "piliers de la démocratie". "Dans les sociétés antidémocratiques, les avocats sont muselés ; c'est un très bon baromètre de l'état démocratique d'un pays!", souligne-t-il.

Spécialiste des causes perdues et défenseur de criminels de guerre, Jacques Vergès, "l'avocat de la terreur", selon le documentaire éponyme de Barbet Schroeder, a-t-il justement défendu l'indéfendable ? Jean-Christophe Bonfils voit en lui un modèle : "C'est un sacré bonhomme ! Je suis admiratif et impressionné ! C'est un homme d'engagement mais pas dénué de paradoxes". Jacques Vergès, pour qui "un dossier de justice est le sommaire d'un roman ou d'une tragédie inachevée", est, selon l'avocat à la cour, la parfaite illustration de l'avocat qui prouve que "l'on peut regarder un criminel avec humanité. Il a quand même défendu ses anciens ennemis ! C'est l'ancien résistant qui a réussi à défendre Klaus Barbie!". Maintenant, vous savez...